CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E180364 **VALABLE JUSQU'AU** 19/09/2024

ÉDITÉ LE **11/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2019
Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2019B00226

Siret : **847 721 230 00021**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 5004721

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147580599

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147580599

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/04/2022

Raison sociale : **GAUDREE - BREIZH TOIT**

ZA ECOPOLE DE LA FOURERIE
18 RUE ROLAND MORENO
35530 NOYAL SUR VILAINE

Téléphone : 02 99 50 76 02 **Fax :**
Portable : 07 84 17 28 01

Site Internet : /www.breizh-toit.com/
E-mail : info@breizh-toit.com

Responsabilité légale :
GAUDREE ALEXIS STEPHANE THIERRY GÉRANT / GAUDREE ALEXIS GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/06/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/02/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	27/01/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.